

**Objet : REPONSE DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS
DU PREMIER MINISTRE à la demande d'informations sur la réserve parlementaire**



Date : le 15 mars 2011

Expéditeur : M. Mille Patrick

Destinataire : M. LEBRETON Hervé



Courriers (reçus)

Préc.

15.03.2011* 1450

Direction
des services
administratifs
et financiers

Le Directeur

Paris, le 15 MAR 2011

Monsieur le Président,

Par lettre du 25 janvier 2011, vous avez demandé des informations relatives aux subventions accordées dans le cadre de la réserve parlementaire sur la période 2008 à 2011.

Pour prendre connaissance des subventions versées par le Premier ministre au titre du programme budgétaire 129 « Coordination du travail gouvernemental », il vous est possible de consulter les documents dont la communication est autorisée en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. A cet effet, je vous invite à contacter le bureau de la gestion financière (tél : 01.42.75.52.40) afin de convenir d'un rendez-vous.

La consultation sur place des documents est gratuite. Si vous souhaitez vous en faire délivrer copie, les frais de reproduction sont à votre charge, à raison de 15 centimes d'euros la page.

Par ailleurs, j'adresse ce jour une copie de votre demande au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, à la direction du Budget, bureau de l'exécution budgétaire, susceptible de vous communiquer des informations budgétaires complémentaires sur l'ensemble des subventions accordées au titre de la réserve parlementaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.



Patrick MILLE

Monsieur Hervé LEBRETON
Président de l'Association
pour une démocratie directe
BP 9
47360 PRAYSSAS